**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU**
**Du 05 juin 2023**

Mis en ligne le : – 9 JUIN 2023

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres en exercice : 10**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin à 17 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président.

| **Communautés membres** | **Présents (7)** | **Excusés (3)** | **Absents (0)** |
|---|---|---|---|
| Les Sorgues du Comtat Agglomération | Jean BERARD | Jean-Claude RUSCELLI | |
| Pays d'Orange en Provence | Alexandra CAMBON, Xavier MARQUOT | | |
| CC Vaison Ventoux | Jean-François PERILHOU, Gérard RAINERI | | |
| CC Aygues Ouvèze et Provence | Pascal COMBE | | |
| CA Ventoux Comtat Venaissin | | Patrice FLAGEAT | |
| CC des Baronnies en Drôme Provençale | André DONZE | Sébastien BERNARD | |
| CC Ventoux Sud | Non représentée au Bureau | | |

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**
Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP,
Mme Audrey SCIALACQUA, assistante administrative et comptable du SMOP

Monsieur Jean-François PERILHOU, Président, fait l'appel des délégués présents. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.



**SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE**
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

## Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que M. RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

**A l'unanimité, M. Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.**

## Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet au vote du Bureau le procès-verbal (PV) de la réunion Bureau qui s'est tenue le 13 mars 2023.

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

## Avis du Bureau : projets de délibérations

### Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Le référentiel M57 est une instruction budgétaire et comptable qui sera généralisée à toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics administratifs au plus tard le 01/01/2024.

- → Vise à harmoniser les comptabilités des collectivités
- → Maintien des principes budgétaires
- → Impose le vote d'un règlement budgétaire et financier
- → Assouplissement de la gestion des autorisations de programme (le SMOP n'a pas recours à la pluri annualité)
- → Autorise la délégation au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, sauf dépenses de personnel.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de donner un avis sur la mise en place de la nomenclature M57 au sein du SMOP à compter du 1er janvier 2024 en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

### Durée des amortissements suite à la mise en place de la nomenclature M57

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation et pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat.

| Compte | Libellé | Durée d'amortissement | Compte d'amortissement associé |
|---|---|---|---|
| 2031 | Frais d'études | 5 ans | 28031 |
| 2033 | Frais d'insertion | 5 ans | 28033 |



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2041481 | Subvention d'équipement versées Autres communes (biens mobiliers, matériel et études) | 15 ans | 28041481 |
| 2041581 | Subvention d'équipement versées Autres groupements (biens immobiliers, matériel et études) | 15 ans | 28041511 |
| 204181 | Subvention d'équipement versées Autres organismes publics (biens immobiliers, matériel et études) | 5 ans | 2804181 |
| 20421 | Subvention d'équipement versées Pers droit privé (biens immobiliers, matériel et études) | 5 ans | 280421 |
| 2051 | Concessions et droits similaires | 5 ans | 28051 |
| 2158 | Autres installations, matériels et outillage techniques | 10 ans | 28158 |
| 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | 10 ans | 28181 |
| 21828 | Matériel de transport | 7 ans | 281828 |
| 21838 | Matériel informatique | 5 ans | 281838 |
| 21848 | Mobilier | 10 ans | 281848 |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 5 ans | 28188 |

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de donner un avis sur l'adoption de la règle du prorata temporis et sur la fixation des durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué ci-dessus à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

## Règlement budgétaire et financier

Dans le cadre du futur passage à la comptabilité M57, le SMOP doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui sera applicable au 1er janvier 2024.

Les mentions qui doivent figurer au RBF sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaitre avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible,
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Combler les éventuels « vides juridiques notamment en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement.



**SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE**
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de donner un avis sur le règlement budgétaire et financier en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

## Conventions de mise à disposition de données AZIP

Le SMOP, en partenariat avec les DDT du Vaucluse et de la Drôme et le Service de Prévision des Crues Grand Delta, élabore un Atlas des Zones inondables Potentielles de l'Ouvèze (AZIP).

L'AZIP vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'Etat et autres acteurs de gestion de crise. Il s'agit d'un outil d'information, d'aide à la décision et d'intégration des risques.

Les signataires utilisateurs potentiels :

- Communes
- SDIS 84 et 26
- Etat (Préfectures)
- Conseils départementaux (84 et 26)
- Gendarmeries.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de valider la mise en place de ces conventions et d'examiner un projet de convention de mise à disposition dédiée permettant d'encadrer strictement l'usage des données et de définir les responsabilités de chacune des parties en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

## Convention CEN-PACA / Programme Eco-TIG

En lien avec les autorités judiciaires et pénitentiaires, le CEN PACA a élaboré en 2020 un projet d'organisation de chantiers collectifs de travaux d'intérêt général sur les espaces naturels de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Ce projet, baptisé « Eco-TIG Provence - Participation et sensibilisation des publics sous-main de justice à la préservation de la biodiversité des espaces naturels entre Camargue et Étang de Berre », est soutenu financièrement par l'Office Français de la Biodiversité, la Fondation du Patrimoine, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône (SPIP13), et par la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Le projet du SMOP en matière de lutte contre l'herbe à alligator (espèce envahissante) sur les communes de Sorgues et Bédarrides correspond aux critères définis par le CEN-PACA pour le déploiement du programme Eco-TIG dans le département du Vaucluse.



**SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE**
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau d'examiner le projet de convention de partenariat entre le SMOP et le CEN-PACA et de valider la signature de ladite convention en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

## PV de mise à disposition des ouvrages de protection contre les inondations de Sorgues et Vaison-la-Romaine

Les études en cours visant l'autorisation des systèmes d'endiguement de classe C de Chaffunes et Vaison-la-Romaine supposent une maitrise foncière complète des ouvrages concernés par le SMOP.

Les parcelles concernées sont communales, il s'agit pour les collectivités de mettre les biens à disposition du SMOP. En effet l'article L.5211-5 III [ou L.5211-17] du Code général des collectivités territoriales dispose que le « transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés des dispositions de l'article L.1321-1 et suivants », c'est-à-dire « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence »,

Il convient que les communes de **Vaison-la-Romaine et Sorgues** mettent à disposition du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale les parcelles communales situées sur l'emprise des futurs systèmes d'endiguement.

Aux termes de l'article L.1321-2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau d'acter la mise à disposition des biens par délibération et d'autoriser M. le Président à signer les procès-verbaux visant la mise à disposition de parcelles propriété des communes de Vaison-la-Romaine et Sorgues, en vue d'un prochain examen en Comité Syndical :

**Avis exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0**
**A L'UNANIMITE**

*Arrivée de Monsieur BERARD.*

# Questions diverses

## Système d'Avertissement Local : stations limnimétriques et superviseur

Madame Audrey CECCALDI a présenté le fonctionnement des stations, du superviseur et l'utilisation dans le cadre du SDAL Ouvèze.

Au vu des particularités du bassin de l'Ouvèze, des actions prioritaires ont été mises en place au sein du SMOP :

- Protocole astreinte SMOP depuis 2022
- Annuaire des acteurs (2022)



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

- Création de groupes de communication (WhatsApp) 2022

Concernant les stations limnimétriques, elles ont été installées en avril 2023 et elles disposent :

- Capteur radar
- Échelle limnimétrique
- Caméra de contrôle
- Accès au superviseur à distance

Concernant le superviseur :

- Relevés au pas de temps 5 mn – transmission 30 mn hors crue
- 2 photos par jour hors crue
- Photos au pas de temps 5 mn en crue et prise de vidéo
- 3 seuils de vigilance par zone protégée concernée (Violès/ Bédarrides et Sarrians)
- communication mail et SMS aux élus et agents du SMOP/ Violès/ Jonquières/ Courthézon/ Bédarrides/ Sarrians / Entrechaux / Vaison-la-Romaine en approche et atteinte des niveaux de protection.

Les membres du bureau sont invités à valider la présentation du SDAL du SMOP à la prochaine réunion Bureau.

## Assurance de la collectivité

Madame Audrey CECCALDI a présenté l'état des assurances du SMOP.

Suite à une étude juridique réalisée, la compagnie d'assurance ALLIANZ (Vaison-la-Romaine) a fait une proposition de contrats :

- responsabilité civile « travaux » : qui englobe tous les travaux du SMOP
- responsabilité civile « structure » : qui englobe les assurances pour les locaux, la communication…
- bris de matériel pour les stations limnimétriques : prochainement

## Etat d'exécution budgétaire au 1er juin 2023

Madame Audrey SCIALACQUA a présenté l'état de l'exécution budgétaire arrêtée au 1er juin 2023.



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

**Dépenses de fonctionnement:**

| Chapitres | BP 2023 | Au 01/06/2023 |
|---|---|---|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 103 650.00 | 35 433 |
| Chapitre 012 Charges de personnel | 368 700.00 | 126 650 |
| Chapitre 65 Autres charges de gestion courante | 35 200.00 | 10 356 |
| Chapitre 66 Charges financières | 345.28 | 345.28 |
| Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions | 76 341.41 | 76 341.41 |
| Chapitre 22 Virement à la section d'investissement | 250 000.00 | 0 |
| Chapitre 67 Autres charges exceptionnelles | 500.00 | 0 |
| Chapitre 22 Dépenses imprévues | 23 290,51 | 0 |
| Total | 858 027,20 | 249 127 |



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTREVAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

**Recettes de fonctionnement:**

| Chapitres | Budget 2023 | 01/06/2023 |
|---|---|---|
| Excédent de fonctionnement reporté | 41 195.22 | 41 195.22 |
| Etat | 16 000.00 | 0 |
| Départements | 6 000.00 | 1 555 |
| Agence de l'eau | 70 000.00 | 40 383 |
| EPCI | 708 975.98 | 708 975.99 |
| Autres (remboursement sur rémunération de personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels) | 15 856,00 | 15 192 |
| Total | 858 027,20 | 807 303 |



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - ☎ 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

**Dépenses d'investissement:**

| Chapitres | Budget 2023 | 01/06/2023 |
|---|---|---|
| Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées | 16 217.44 | 16 217,44 |
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 1 231 844.61 | 102 103,57 |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 130 000.00 | 1 109 |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours | 1 175 501.91 | 216 921 |
| Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée | 238 486.00 | 10 680 |
| 204 Subventions | 108 103.67 | 0 |
| Opérations d'ordre | 118 202.51 | 118 202 |
| Total | 3 025 356,14 | 465 234 |



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

**Recettes d'investissement:**

| Chapitres | Budget 2022 | 01/06/2023 |
|---|---|---|
| Excédent d'investissement capitalisé | 515 569.28 | 515 569,28 |
| Etat | 536 462.11 | 99 265 |
| Régions | 167 981,00 | 13 681 |
| Départements | 458 772,20 | 77 894 |
| Communes | 2 381,00 | |
| Agence de l'eau | 309 292.30 | 43 813 |
| Amortissements | 76 341,41 | |
| FCTVA | 70 000,00 | |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 250 000,00 | 250 000 |
| Virement de la section de fonctionnement | 250 000.00 | |
| Autres (opérations d'ordre) | 118 202,51 | 118 202,51 |
| Comptabilité distincte rattachée | 270 354,00 | 11 352 |
| Total | 3 025 356,14 | 1 282 462 |



SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le - 9 JUIN 2023

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE
ENTRECHAUX
84340



**SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE**
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr